

Meulan-en-Yvelines, le 26 mai 2023

Chère Collègue,  
Cher Collègue,

Par décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, paru au journal officiel le 8 avril 2023, je vous invite à nous réunir lors de la séance du Conseil municipal qui aura lieu en Mairie, salle du Conseil municipal, le :

VENDREDI 09 JUIN 2023 A 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Elections des sénateurs : désignation des 8 suppléants des délégués du Conseil municipal.

Vous trouverez, ci-joint l'extrait de l'arrêté préfectoral indiquant le mode de scrutin et le nombre de suppléants à élire.

Je vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire  
Président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU